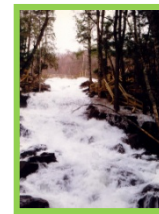




Bulletin municipal



Municipalité de Lac-du-Cerf

Numéro 2 - Février 2009

Nouvelles en bref

Administration



Services administratifs

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec)
J0W 1S0

Bureau municipal	(819) 597-2424
Télécopieur	(819) 597-4036
Bibliothèque	(819) 597-2249
Inspecteur en bâtiment/environnement	(819) 597-2249
Inspecteur municipal	(819) 597-2424
Centre communautaire	(819) 597-2249
Clinique C.L.S.C.	(819) 597-2249

Adresses des courriels:

Bibliothèque	biblio@lac-du-cerf.ca
Municipalité	taxation@lac-du-cerf.ca
Maire	maire@lac-du-cerf.ca
Directrice générale	dg@lac-du-cerf.ca
Urbanisme	urbanisme@lac-du-cerf.ca
Voirie	voirie@lac-du-cerf.ca
Site Web	lac-du-cerf.info

Bulletin municipal

Les associations et les organismes peuvent publier leurs activités à l'intérieur du bulletin municipal (date de l'activité et personne à contacter).

Parution :

Le 28^e jour de chaque mois à l'exception du mois de décembre où il n'y aura aucune parution.

Advenant que le 28^e jour du mois arrive une fin de semaine, le bulletin sera publié le jour ouvrable suivant.

Jour et heure de tombée :

Au plus tard, le 21^e jour de chaque mois – 15 h 30.

Advenant que le 21^e jour du mois arrive une fin de semaine, l'heure de tombée sera le jour ouvrable suivant.

Le bulletin municipal sera distribué aux endroits suivants : Bureau municipal, Caisse populaire Desjardins de Kiamika, Épicerie R.M. Marier, Garage Martin Léonard, Restaurant 4 Saisons et il sera publié sur le site internet.

OFFRE D'EMPLOI SURVEILLANT-SAUVETEUR

(Dans ce texte la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un candidat pour combler le poste de **surveillant-sauveteur** pour la plage du «Huard» au parc «La Biche».

Type de poste

Saisonnier – Temps plein
Horaire de travail variable à raison de 40 heures par semaine

Responsabilité

- Responsable de la prévention des accidents, de la surveillance des baigneurs, du sauvetage et des soins à apporter aux baigneurs;
- Assurer le contrôle et le bon usage du matériel;
- Compiler et faire parvenir à l'administration municipale les rapports demandés;
- Assurer le nettoyage de la plage et le rangement du matériel avant et après les heures d'opération de son plan d'eau;
- Se conformer aux directives qui lui sont données par l'inspecteur municipal ou la directrice générale (en l'absence de la directrice générale, par la secrétaire-trésorière adjointe).

Exigences

- Être disponible à compter du 21 juin jusqu'au 15 août 2009;
- Détenir l'un des certificats suivants datant d'au plus 2 ans :
 1. Certificat de sauveteur professionnel, option plage, émis par le Service National des Sauveteurs inc.
 2. Certificat de sauveteur professionnel émis par l'Académie de Sauvetage du Québec inc.
- Disponibilité, dynamisme, sens des responsabilités, motivation;
- Communiquer facilement avec le public.

Conditions salariales

16,00\$ de l'heure

Information

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le mercredi 4 mars 2009, à 15 heures**, à l'adresse suivante :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
« SURVEILLANT- SAUVETEUR »
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, (Québec) J0W 1S0**

Télécopieur : (819) 597- 4036 Courriel : taxation@lac-du-cerf.ca

Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.

Le radon dans nos maisons - informations

Selon l'Association pulmonaire du Québec, le radon est la 2^e cause du cancer du poumon.

Le radon est un gaz radioactif incolore, inodore et sans goût qui provient de la désintégration naturelle de l'uranium présent dans les sols, les roches et l'eau souterraine. Le radon présent dans le sol est libéré dans l'atmosphère où il se mélange à l'air frais, produisant des concentrations trop faibles pour être préoccupantes. Toutefois, lorsque le radon s'infiltré dans un espace clos tel qu'une maison, il peut parfois s'accumuler à des concentrations élevées susceptibles de poser un risque pour la santé.

Voir site internet pour informations: www.pq.poumon.ca/radon ou contactez le 1-800-295-8111, poste 232.

Dosimètre :

Détecteur de radon Alpha-track, qui est recommandé par Santé Canada, prix concurrentiel : 50 \$ l'unité, commandez au numéro 1-800-295-8111 poste 232.

Sécurité incendie



Avertisseurs de fumée

Depuis sa commercialisation au début des années 1980, l'avertisseur de fumée a fait diminuer le nombre de décès moyen dans un incendie de 180 à 70 annuellement.

L'avertisseur de fumée est le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches en cas d'incendie. Il faut donc régulièrement vérifier son fonctionnement et remplacer périodiquement sa pile. Les meilleurs moments pour le faire sont au printemps et à l'automne, lors du changement d'heure et dès que notre avertisseur de fumée émet le signal sonore intermittent qui indique que la pile est faible. Lorsqu'on déménage, il faut aussi vérifier tous les avertisseurs de la maison.

Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs!

Hygiène du milieu



Bacs de compostage

Prochainement, la municipalité de Lac-du-Cerf va faire l'acquisition de 50 bacs de compostage. Les contribuables intéressés à faire l'achat d'un bac, veuillez contacter madame Carole Poirier, au bureau municipal, au (819) 597-2424.

Coût pour le bac (taxes incluses):

15,24\$ - pour le contribuable
15,24\$ - payé par la municipalité
15,24\$ - payé par la RIDL

Urbanisme



Travaux

Avant d'entreprendre des travaux sur votre terrain ou votre résidence, vous devez obtenir les permis requis auprès du service d'urbanisme de la municipalité.

Vidange des fosses septiques

N'oubliez pas de nous faire parvenir vos reçus de vidange de fosse septique.

La vidange des fosses septiques doit être effectuée tous les 2 ans pour une résidence utilisée à longueur d'année et tous les 4 ans pour une résidence utilisée de façon saisonnière.

Loisirs

Équipements supralocaux

Le Conseil municipal a adopté les ententes intermunicipales visant l'exploitation et le financement de Munispec, du Centre sportif Jean-Jacques Lesage, de la piscine municipale de Mont-Laurier ainsi que du Centre sportif Ben Leduc de Ferme-Neuve.

Laissez-passer 2009

Les laissez-passer pour l'accès aux parcs municipaux et au poste de lavage pour les embarcations nautiques sont à l'intérieur de l'enveloppe des comptes de taxes.



Club des Loisirs de Lac-du-Cerf Journée «Plaisirs d'hiver 2009»

1^{er} mars 2009

Activités pour toute la famille
Personne à contacter : Madame Pauline Ouimet au (819) 597-2385.

Club des Loisirs de Lac-du-Cerf Assemblée générale annuelle

19 mars 2009 – 19 h

Centre communautaire Lac-du-Cerf

Culture



Festival classique des Hautes-Laurentides

Le Conseil municipal a donné son accord pour sa participation au Festival classique des Hautes-Laurentides pour la saison 2009, soit un montant de 5 000 \$. Ce festival d'envergure régionale se veut un apport économique pour les commerçants de Lac-du-Cerf et un apport culturel pour tous les citoyens.

Lacs et environnement

Limite de vitesse permise sur les lacs



Dans la bande de **60 m de la rive**, la vitesse maximale est de **10 km/h**. En dehors de la bande de 60 m de la rive, la vitesse maximale permise est de 70 km/h.

Lavage des embarcations nautiques obligatoires

Afin de prévenir toute infestation bactériologique de l'écosystème des lacs, le lavage de toute embarcation nautique devant être mise à l'eau est **obligatoire**.

Le poste de lavage est situé au 19, chemin de l'Église (en arrière de l'Hôtel de Ville).